

Modalités de reprise des activités de plein air

Dans son allocution du lundi 13 avril, le Président de la République a indiqué une date de sortie potentielle et progressive du confinement, à compter du 11 mai prochain.

Cette date sera le point de départ d'une reprise d'un certain nombre d'activités.

Les modalités précises du déconfinement n'ont pas encore été indiquées précisément, ni les secteurs concernés bien définis.

Il appartient au Gouvernement de donner les détails du déconfinement progressif sous 15 jours.

Bien entendu, comme tous les golfeurs, nous souhaitons tous pouvoir rejouer très rapidement, mais nous n'avons pas de précisions sur la reprise des activités physiques de plein air.

C'est la raison pour laquelle, dans le prolongement des actions déjà entreprises au cours des semaines précédentes, vis-à-vis du Ministère des Sports et du Ministère des Finances, nous avons pris contact avec les pouvoirs publics dans le but de connaître les dispositions qui s'appliqueront à nos activités.

Nous voulons saluer ici la qualité de la coopération entre les groupements professionnels (GEGF, GFGA, ADGF, PGA France, AGREF) et la FFGolf, notamment en matière de partage d'informations et de conduite de travaux communs au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la filière.

Dès que nous aurons plus de précisions de la part de nos autorités de tutelles, nous les diffuserons en temps réel, sur le site de la FFGolf ainsi que sur nos autres médias.

La FFGolf dans un esprit de préservation de la filière golf et de tous les clubs, met tout en œuvre pour que le jeu puisse reprendre le plus rapidement possible, en étudiant notamment le recours à des gestes barrière compatibles avec les impératifs sanitaires que cette crise impose à la pratique de notre sport.

La Fédération française de golf